

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DÉPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**SÉANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

**N°DEL2025\_156**  
**Objet : DECISION**  
**MODIFICATIVE**  
**N°2 DU BUDGET**  
**PRINCIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Salle de l'Amitié - Place du Bicentenaire - 13550 PALUDS DE NOVES, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19/09/2025

**PRÉSENTS :**

Mme Corinne CHABAUD, M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Michel PÉCOUT, M. Georges JULLIEN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLÉ, M. Yves PICARDA, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. Daniel ROBERT, M. Eric LECOFFRE, M. Serge PORTAL, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC, M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Yvette POURTIER, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE, Mme Frédérique MARES, M. Patrick MARCON, M. Pierre FERRIER, M. Dominique ALIZARD, Mme Sylvie CHABAS

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Michel GAVANON donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER, M. Jean-Christophe DAUDET donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI donne pouvoir à Mme Solange PONCHON, M. Cyril AMIEL donne pouvoir à M. Marcel MARTEL, Mme Annie SALZE donne pouvoir à M. Eric CHAUVET, M. Eric DELABRE donne pouvoir à M. Patrick MARCON, Mme Mireille MEYNAUD donne pouvoir à M. Pierre FERRIER, M. Christian REY donne pouvoir à M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE, Mme Angélique YTIER-CLARETON donne pouvoir à M. Serge PORTAL, M. Jean-Louis LEPIAN donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLÉ

**ABSENTS :**

M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT, Mme Cécile MONDET

**Secrétaire de séance** : M. Georges JULLIEN

Madame la Présidente expose qu'une Décision Modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la communauté prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la DM 2 du budget principal.

Deux inscriptions au 001 figurent dans le budget principal :

- L'une inscrite en recettes par la reprise anticipée du résultat excédentaire de la section d'investissement 2024 du budget principal dans le cadre du budget primitif 2025, voté en séance du Conseil communautaire du 20 mars 2025,
- Et l'autre inscrite en dépenses par la reprise, dans le cadre de la DM1 du budget principal, du résultat déficitaire de la section d'investissement 2024 du budget annexe Cœur de Min votée par le Conseil communautaire réuni le 22 mai 2025.

L'existence de ces deux inscriptions au 001 dans le budget principal 2025 crée une anomalie qu'il convient de corriger, comme suit :

**Recettes d'investissement : -255 592,86 €**

Compte Recette 001 : -255 592,86 €

**Dépenses d'investissement : -255 592,86 €**

Compte Dépense 001 : -255 592,86 €

En outre, il est proposé d'ouvrir les crédits pour accorder un fonds de concours à la commune de Châteaurenard pour le projet de réhabilitation et construction du centre nautique.

**Recettes d'investissement : + 500 000,00 €**

Compte 1641 : + 500 000,00 €

**Dépenses d'investissement : + 500 000,00 €**

Chapitre 204 Hors opération, Compte 2041412 : + 500 000,00 €

Le Bureau Communautaire du 11 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur cette décision modificative.

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les inscriptions budgétaires 2025 (BP et DM),

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 septembre 2025,

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**ARTICLE UNIQUE :**

Approuve la Décision Modificative n° 2 du BP 2025 du budget principal (niveau de vote : par chapitres) en équilibre, de la façon suivante :

CHAPITRES

001 Solde d'exécution	- 255 592,86 €	
2041412 hors opération subvention d'équipement versée commune	+ 500 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 244 407,14 €</b>

CHAPITRES

001 Solde d'exécution	- 255 592,86 €	
1641 Emprunts en euros	+ 500 000,00 €	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 244 407,14 €</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice :	42
Votants :	39
Votes pour :	39
Votes contre :	0
Abstentions :	0

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

Pour extrait conforme au  
registre des délibérations

Fait à Eyragues,